



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-4267

SEP 20 1988

NOTICE OF APPROVAL

AVIS D'APPROBATION

Issued by statutory authority of the
Minister of Consumer and Corporate
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire
du Ministre de Consommation et Corpora-
tions à la demande de:

Western Scale Co.
1670 Kingsway Avenue
Port Coquitlam, B.C.
V3C 3Y9

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /
FABRICANT:

Low Profile Electronic Vehicle Scale /
Balance électronique surbaissée pour
véhicules

Western Scale Co.
Port Coquitlam, B.C.

MODEL DESIGNATIONS /
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

Cross Link Eliminator Typé (CLEP) /
Type à montage croisé et à installation
dans une fosse (CLEP)

NOTE: This approval applies only to
devices, the design, composition,
construction and performance of which
are, in every material respect,
identical to that described in the
information submitted; and are typified
by the sample(s) submitted by the
applicant for evaluation for approval
in accordance with sections 14 and 15
of the Weights and Measures Regula-
tions. The following is a summary of
principal features only.

REMARQUE: La présente approbation ne
vise que les appareils dont la concep-
tion, la composition, la construction
et le rendement sont identiques, en
tout point, à ceux qui sont décrits
dans la documentation reçue et pour
lesquels des échantillons représenta-
tifs ont été fournis par le requérant
aux fins d'évaluation, conformément aux
articles 14 et 15 du Règlement sur les
poids et mesures. Ce qui suit est une
brève description de leurs principales
caractéristiques.

Canada

SUMMARY DESCRIPTION:

These are low profile electronic vehicle scales that when interfaced to an approved and compatible digital weight indicator form a weighing system.

The weighbridge is fabricated using WF steel for the main beams and for the cross beams used to add rigidity to the main beams. They are also used for cross members supporting the deck at the top of the main beams. The deck may be concrete, steel or wood.

The load cells are double ended shear beam type mounted in a cross link mount on the outside of the main beams.

Model Numbers: The model numbers indicate the following:

First two or three digits - Capacity in tons or Metric equivalent.

Next four digits - length in ft. and width in ft, may be 10, 12 or 14.

Next digit - number of sections

Suffix "CLEP" - Cross Link Eliminator Pit type.

For example model number 6075103 CLEP has a 60 ton capacity, is 75 ft. long, 10 ft. wide and has 3 sections.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit de bascules électroniques surbaissées, destinées au pesage des véhicules qui, une fois reliées à un indicateur pondéral numérique, approuvé et compatible, forment un ensemble de pesage.

Les poutres principales et les traverses du châssis récepteur, qui renforcent les poutres principales, sont constituées de larges brides en acier. Les traverses qui soutiennent le tablier au sommet des poutres principales sont également constituées de larges brides en acier. Le tablier peut être en béton, en acier ou en bois.

Les cellules de pesage sont du type de cisaillement à double extrémité qui sont installées dans un montage croisé situé à l'extérieur des poutres principales.

Numéro de modèle: Le numéro de modèle des bascules correspond aux données suivantes:

les deux ou trois premiers chiffres - portée en tonnes ou l'équivalent métrique.

les quatre chiffres suivants - longueur en pi et largeur en pi, soit 10, 12 ou 14.

le chiffre suivant - nombre de sections

le suffixe "CLEP" - type à montage croisé et à installation dans une fosse

Par exemple, le numéro de modèle 6075103 CLEP correspond à un pont-bascule ayant une portée de 60 tonnes, une longueur de 75 pieds, une largeur de 10 pieds et comportant 3 sections.

MODEL NUMBERS
N° de modèles

3020102 CLEP
3025102 CLEP
4025102 CLEP
4030102 CLEP
4040102 CLEP

MODEL NUMBERS
N° de modèles

4050103 CLEP
5040102 CLEP
5050103 CLEP
5060103 CLEP
5070103 CLEP
5075103 CLEP

MODEL NUMBERS
N° de modèles

6060103 CLEP
6070103 CLEP
6075103 CLEP
7560103 CLEP
7570103 CLEP
7575103 CLEP

SUMMARY DESCRIPTION: Continued

The devices herein listed were previously listed on Notice of Temporary Approval S.WA-T240.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Certification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

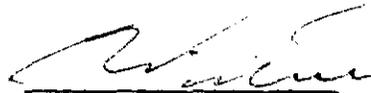
DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Les instruments énumérés dans le présent avis figuraient préalablement sur l'avis d'approbation temporaire S.WA-T240.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ont été évalués conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Ils doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.



W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06922-W172-15
PROJECT/Projet: AP-ML-80-9018

SEP 20 1988